CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du Conseil général
Lundi 24 novembre 2025 – 20h15 – Salle du Conseil

Présidence : Monsieur Claude-Alain Gebhard

Personnes excusées : Mmes Françoise Guignard, Maud Lannaz, Loren Menzel, Chantal Menzel, Camille Paquier, Lina Riccio-Lardet, Hendrika Schmidt et MM. Rudolf Gerber, Andreas Hoffmann, Jean-Pierre Lardet, Roger Paquier, Richard Stoudmann

* * *

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

01 M. le Président Claude-Alain Gebhard ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Avec 27 membres présents, le quorum (fixé à 14 membres) est atteint. Le Conseil général peut valablement délibérer. La majorité, en cas de votation ce soir, est fixée à 14 voix.

M. le Président accueille ce soir deux auditeurs : Mme Amandine Mignot et M. Nicolas Olivier.

Ordre du jour

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Appel
2. Admissions – assermentations, démissions
3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2025
4. Préavis N° 04 / 2025 - Rétribution des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031
5. Préavis N° 05 / 2025 - Budget 2026
6. Préavis N° 06 / 2025 - Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
7. Préavis N° 07 / 2025 - Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle (ci-après Réseau Coccinelle), en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)
8. Communications municipales
9. Communications du Président
10. Divers

ADMISSIONS, DEMISSIONS

02 Ayant précédemment annoncé sa démission et s'étant excusé pour cette séance, le Conseil général prend note de la démission de M. Rudolf Gerber. Le président remercie M. Rudolf Gerber pour toutes les années passées au sein du Conseil général.

PROCES-VERBAL DU 2 JUIN 2025

Adoption du procès-verbal du 2 juin 2025

03 M. le Président procède à l'énumération page par page.

Le Conseil passe à l'adoption du procès-verbal du 2 juin 2025 tel que présenté avec :

Voix : 27 OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 1

Le procès-verbal du 2 juin 2025 est accepté.

PRÉAVIS N° 04 / 2025 - RÉTRIBUTION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

04 Le Président passe la parole à M. Beat Haldemann, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.
En conclusion, la Commission :

- ✓ reconnaît la pertinence et la nécessité des ajustements proposés,
- ✓ salue la préparation rigoureuse menée par la Municipalité et la Boursière,
- ✓ considère que le préavis traduit une application exemplaire du principe de bonne gouvernance financière.

En conséquence, la Commission de gestion est unanime à proposer au Conseil général de bien vouloir accepter ledit préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Yves Schopfer, Syndic, ajoute que la Municipalité tenait à présenter ce préavis avant la fin de la législature afin que les futurs candidats à la Municipalité soient renseignés sur la rétribution à venir. Il précise que l'activité du Syndic s'élève à près de 60% en journée. Il ajoute que la commune de Clarmont n'est pas présente sur le tableau comparatif car la réalité n'est pas la même que dans notre commune.

Le Président remercie M. le Syndic pour ces compléments ainsi que la Commission de gestion et la Municipalité pour le travail réalisé.

M. Vincent Denis ajoute que les forfaits téléphone, internet, bureautique pour les Municipaux ne subit pas d'augmentation et reste à 400.-frs, contrairement à ce qui est noté dans le préavis. Une correction manuscrite sera apposée sur le préavis.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 04/2025 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'octroyer à la Municipalité, dès la législature 2026-2031, les indemnités et vacations telles que présentées dans le tableau ci-après :

	Situation actuelle 2021-2026	Situation proposée 2026-2031
Traitement Syndic	CHF 9'000.-	CHF 15'000.-
Traitement Municipal	CHF 6'500.-	CHF 12'000.-
Vacations	CHF 45.- / heure	CHF 50.- / heure
Forfait téléphone, internet, bureautique	CHF 400.-	CHF 500.- pour le Syndic CHF 400.- pour les Municipaux
Frais de déplacement véhicule privé	CHF 0.70 / km	CHF 0.70 / km

Le Conseil passe à l'adoption du préavis 04/2025 tel que présenté avec :

Voix : 27 OUI : 25 NON : 2 ABSTENTION : 0

Le préavis 04/2025 - Rétribution des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 est accepté.

PRÉAVIS N° 05 / 2025 - BUDGET 2026

05 Le Président passe la parole à M. Beat Haldemann, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission qui conclut d'accepter le préavis 05/2025 tel que présenté tout en émettant les conclusions suivantes :

La Commission de gestion :

- ✓ prend acte du sérieux du travail important réalisé par la Municipalité
- ✓ constate que le budget 2026 est globalement cohérent, réaliste et conforme aux exigences du cadre MCH2
- ✓ relève toutefois les éléments de vigilance suivants :
 - Les montants de la péréquation intercommunale en augmentation de CHF 452'200.– sont provisoires : ils reposent sur les données déterminantes 2024 (RFS), sur les estimations transmises par le Canton, puis sont ajustés en fonction des recettes fiscales prévues pour 2026. Le décompte définitif ne sera communiqué qu'en 2027.
 - Les charges de transfert en hausse, largement incompressibles, représentent un risque structurel. Une veille régulière est indispensable.
 - La concentration des recettes fiscales sur quelques contribuables continue à constituer un risque à surveiller dans une perspective pluriannuelle.

En conséquence, la Commission de gestion est unanime à proposer au Conseil général de bien vouloir accepter ledit préavis.

M. Yves Schopfer, Syndic, remercie Mme Agnès Harr, Boursière, pour sa présence lors de cette séance du Conseil général mais également lors de la séance avec la commission de gestion. MCH2 est complexe et Mme Harr est présente pour répondre aux interrogations.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Luc Breton demande la signification des comptes 7610 Protection de l'air et du climat et 7500.0 Protection des espèces et du paysage. Mme Harr confirme qu'il s'agit du FDDER pour le 7610 et du dossier biodiversité avec la Maison de la Rivière pour le second. Le nom des rubriques est imposé par MCH2.

M. Philippe Schmidt demande ce que représente les 6'900.- frs de la péréquation structurelle. Mme Harr précise que cela correspond à la péréquation sur les terrains agricoles. Cette rubrique est nouvelle.

Mme Jacqueline Lux-Gerber souhaite savoir pourquoi les fonds de réserve ne sont pas dans le budget. Mme Harr confirme que les fonds de réserve sont au bilan des comptes mais pas au budget.

M. Herbert Nyffenegger relève que le revenu fiscal standardisé pour le canton de Vaud s'élève à 3'340.-frs et qu'à Vaux-sur-Morges il s'élève à 33'895.-frs.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 05/2025 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'adopter le budget pour l'année 2026 tel que présenté

Le préavis 05/2025 – Budget 2026 est accepté à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 06 / 2025 - AJUSTEMENT DU BILAN POUR LE PASSAGE AU MCH2

06 Le Président passe la parole à M. Beat Haldemann, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport. La commission qui relève que :

- ✓ la transition a été anticipée avec rigueur avant 2027
- ✓ les reclassements proposés respectent les exigences légales
- ✓ la commune aborde le passage au MCH2 dans un esprit de transparence et de continuité de gestion
- ✓ aucune incidence financière négative n'est à prévoir pour le budget communal.

La Commission souligne la qualité du préavis et la clarté des informations transmises, qui témoignent d'une gestion prudente et méthodique.

La Commission relève également le sérieux avec lequel la Municipalité a préparé cette transition comptable, en anticipant les échéances cantonales et en assurant la conformité des reclassements.

En conséquence, la Commission de gestion est unanime à proposer au Conseil général de bien vouloir accepter ledit préavis.

M. le Syndic ajoute que le but de de la Municipalité est de faciliter le passage à MCH2 sans attendre la nouvelle législature. Par ailleurs, les comptes « 2900 », mentionnés dans ce préavis devront faire l'objet de règlements dans les 3 ans à venir et lesdits règlements seront présentés au Conseil général.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Luc Breton demande pourquoi il est nécessaire de voter sur cet objet ? M. le Syndic précise que nous n'avons pas le choix.

M. Francis Gleyre relève que l'on constate, une fois de plus, que l'autonomie communale se réduit de plus en plus.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 06/2025 et passe au vote.

Le Conseil passe à l'adoption du préavis 06/2025 tel que présenté avec :

Voix : 27 OUI : 25 NON : 0 ABSTENTION : 2

Le préavis 06/2025 - Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 est accepté.

PRÉAVIS N° 07 / 2025 - ADHÉSION, AU 1ER JANVIER 2027, AU RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR COCCINELLE (CI-APRÈS RÉSEAU COCCINELLE), EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI SUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS (LAJE)

07 Le Président passe la parole à M. Beat Haldemann, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission qui relève que :

- ✓ le préavis s'inscrit dans un cadre légal et organisationnel clair, conforme aux articles 112 à 127 de la Loi sur les communes (LC)
- ✓ la création du Réseau Coccinelle permet de garantir la reconnaissance FAJE, condition indispensable à l'octroi de subventions cantonales et à la pérennité du dispositif d'accueil
- ✓ la mutualisation intercommunale constitue une approche cohérente, répondant aux besoins croissants en places d'accueil tout en assurant une meilleure répartition des ressources humaines et financières. La Commission souligne la qualité du préavis et la clarté des informations transmises, qui témoignent d'une gestion prudente et méthodique.

La Commission relève néanmoins que la complexité du modèle intercommunal appelle à une vigilance particulière concernant :

- ✓ le suivi des engagements financiers du Réseau Coccinelle et l'impact potentiel sur les budgets communaux
- ✓ la transparence des comptes et du rapport de gestion transmis chaque année par le Conseil intercommunal

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion :

- ✓ reconnaît la pertinence du projet et la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil de jour dans un cadre intercommunal stable

- ✓ salue la préparation soignée du préavis et la clarté des informations fournies par la Municipalité
- ✓ estime que le montage institutionnel et financier présenté est équilibré et conforme aux principes de bonne gouvernance communale, sous réserve d'un contrôle budgétaire actif.

En conséquence, la Commission de gestion est unanime à proposer au Conseil général de bien vouloir accepter ledit préavis.

Le Président passe la parole à M. David Marchand, rapporteur de la AJEMA, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission. Lors de la 1ère rencontre du jeudi 16 octobre 2025 avec la Municipalité, dans le cadre de la consultation des statuts, la Commission a proposé les modifications suivantes :

- ✓ Art 31. Comptabilité, budget et gestion
 Les comptes doivent être transmis aux communes avant le 31 mars et non pas avant le 30 juin, afin que les communes puissent boucler l'exercice avec les chiffres définitifs.
- ✓ Art 36. Modification des statuts
 Pour la modification des statuts de l'association, la totalité des communes doit être d'accord et non pas les trois quarts des communes.

Après une nouvelle rencontre entre la commission AJEMA et les membres de l'exécutif de la commune M. Yves Schopfer, Syndic, et Mme Anne-Marie Perret-Gentil, Municipale, le 10 novembre 2025, les modifications des statuts de l'association ont été présentés.

En conséquence, la Commission AJEMA propose au Conseil général de bien vouloir accepter ledit préavis.

Mme Anne-Marie Perret-Gentil, Municipale, souhaite apporter quelques précisions notamment que : les statuts présentés ce soir ont été approuvés par les juristes du Canton, M. Andreas Sutter, Président de la FAJE, a apporté son aide et son expertise pour la création desdits statuts, aucun changement n'aura lieu avant la fin de l'année 2026 et que le recrutement de la future direction sera confié à la société Hiboux Conseils.

M. Yves Schopfer ajoute, qu'aujourd'hui, les amendements sur les statuts ne sont pas possibles car les 18 communes du futur réseau présentent les mêmes statuts lors des séances du Conseil communal/général. La commune de Vaux-sur- Morges a insisté sur le fait qu'en cas de modification des statuts de l'association, la totalité des communes doit être d'accord et pas seulement les trois quarts des communes car dans ce cas, les « petites communes » n'auraient pas été suffisamment représentées.

Pour le surplus, des règlements et des directives seront rédigées et M. Schopfer insiste sur le fait qu'il faudra être attentif à ce moment-là.

M. Yves Schopfer remercie la Commission AJEMA pour leur disponibilité.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Francis Gleyre demande qui approuvera les règlements complémentaires.

M. le Syndic confirme que le Conseil intercommunal approuvera ceux-ci.

M. Charles-Antoine Valsesia précise qu'il n'a pas trouvé le mot « enfant » ou « mineur » dans le préavis ou dans les statuts, ce qui l'étonne fortement. Par ailleurs, il demande ce

que l'on va faire pour « nos enfants » qui font des horaires continus dans les structures d'accueil dont les éducateurs seront les substituts des parents. Il rappelle que le village de Vaux-sur-Morges avait créé à l'époque, en fédérant 12 communes, « les Trésors », une structure pour l'enfance qui a été construite sur plusieurs sites afin de favoriser la proximité. A cette époque, il avait été possible de réunir à la fois des mamans et des éducateurs mais ces derniers ont voulu réduire la présence des mamans. Aujourd'hui, l'Etat formate les adultes de demain avec des regards pédagogiques et éducatifs. M. Valsesia demande comment, avec cette nouvelle structure, la commune de Vaux-sur-Morges sera représentée dans le réseau Coccinelle ?

Le Président remercie M. Charles-Antoine Valsesia pour ce plaidoyer, qui est un constat de société.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 07/2025 et passe au vote.

Le Conseil passe à l'adoption du préavis 07/2025 tel que présenté avec :

Voix : 27	OUI : 26	NON : 0	ABSTENTION : 1

Le préavis 07/2025 – Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'accueil de jour Coccinelle (ci-après : réseau Coccinelle), en conformité avec la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est accepté.

Un représentant et un suppléant du Conseil général devant être nommés au Conseil intercommunal du Réseau Coccinelle jusqu'en juin 2026, le Président passe au vote.

M. David Marchand et Mme Anne Maradan se portent volontaires et sont, respectivement, nommés Délégué et Déléguée suppléante au Conseil intercommunal du Réseau Coccinelle jusqu'en juin 2026.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

08 Alain Garcia

PACom

Suite à la rencontre entre la Municipalité et les 2 opposants que sont la Romande Energie et Swissgrid AG, la Municipalité a décidé de soustraire la parcelle n° 80 de la révision du PACom afin de laisser l'opportunité au propriétaire et à l'exploitant la possibilité ultérieure de proposer une planification particulière (un plan d'affectation) avec le type d'affectation adapté à la nature et la destination du secteur. Une enquête complémentaire ouverte du 6 septembre 2025 au 6 octobre 2025 n'a pas fait l'objet d'opposition ni de remarque et les 2 opposants ont retiré leurs oppositions. Un préavis sera préparé pour une séance du Conseil général en février 2026. Le préavis sera présenté à la Commission urbanisme.

Avancée du projet photovoltaïque communal

Depuis fin juin 2024, la production est en route mais limitée à 25 kVA par la Romande Energie. En effet, le transformateur existant permet d'injecter, sur le réseau de Romande Energie, uniquement 25 kVA au lieu des 100 kVA qui pourront être produits à pleine capacité. De juin à décembre 2024, le rendement a été de 26'600 kWh, pour un revenu de 4'636.-frs et de janvier à septembre 2025, le rendement a été de 44'544 kWh, pour un revenu de 4'015.-frs

Labellisation Cyber-safe

La re-certification aura lieu début janvier 2026, après un dernier audit de re-certification. Globalement, tout serait en ordre pour obtenir cette re-certification.

David Spycher

Groupement forestier Veyron-Léman

La garde-forestière Mme Mélanie Ledoux a quitté le groupement et le poste a été mis au concours. A ce jour, aucun candidat ne s'est présenté. La prochaine volée de formation de Garde-forestiers se terminera en 2027. Aujourd'hui, M. Freddy Golay assume le minimum avec M. Yan Bornand, Garde-forestier à Hautemorges.

Suite inondations juin 2024

Des contrôles caméra et des curages ont été effectués. Un préavis pour améliorer/revoir les écoulements sera présenté prochainement au Conseil général.

Yves Schopfer

Elections 8 mars 2026

M. le Syndic informe que 2 Municipaux ne se représenteront pas. Mme Anne-Marie Perret-Gentil, MM. David Spycher et Yves Schopfer se représentent.

Le dépôt des listes est planifié du lundi 5 au lundi 12 janvier 2026 à 12h00.

M. le Syndic ajoute, qu'à une époque, la Municipalité avait fait des Assises et le seul point positif d'une fusion aurait été la diminution du nombre de Municipaux. Si l'on souhaite conserver une autonomie communale, il est important que la Commune de Vaux-sur-Morges trouve des personnes intéressées à rejoindre la Municipalité. Une séance d'information est prévue le lundi 1er décembre à 19h00. M. le Syndic croit à l'autonomie de notre village si 5 personnes se présentent. Il encourage les citoyens intéressés à venir prendre des informations.

M. Charles-Antoine Valsesia, Municipal lors d'une précédente législature, ajoute que la fonction de Municipal est passionnante.

Préavis PACom

M. le Syndic demande, aux Conseillers communaux de noter la date du lundi 9 février 2026 pour une séance du Conseil général durant laquelle sera présenté le Préavis PACom et le nouveau règlement sur le patrimoine arboré.

Doyen du Village

M. le Syndic annonce que le 13 novembre 2025, M. Richard Stoudmann a été invité au restaurant avec sa famille au nom de la Municipalité afin de fêter ses 90 ans. Avec Mme Perret-Gentil, il a participé au repas.

Aussi, il désire à l'occasion de cette séance du Conseil Général lui souhaiter un bon anniversaire.

Verrée de Noël de la Commune

M. le Syndic rappelle que la Verrée de Noël, organisée en collaboration avec les Pro'Fêtes aura lieu le mercredi 17 décembre dès 18h30, la partie officielle aura lieu à 19h00. Il tient à remercier l'équipe des Pro'Fêtes pour les activités réalisées en 2025 et le programme 2026 va arriver prochainement dans les boîtes aux lettres.

Anne-Marie Perret-Gentil

Décompte 2025

Mme Perret-Gentil rappelle que les personnes ayant œuvrées dans la commune en 2025, dans le cadre des Commissions ou de représentations par exemple, doivent lui faire parvenir leur décompte d'heures d'ici le 8 décembre 2025.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

09 Le Président tient à remercier chaleureusement le Vice-président qui a assuré son remplacement pendant son absence.

DIVERS

10 M. Beat Haldemann demande dans quel état est le Sentier de la Morges.

M. Yves Schopfer confirme que le sentier ne va pas trop mal sauf la Passerelle. L'ASM a mandaté la Maison de la Rivière et des géologues pour une étude concernant cette passerelle, étude qui est toujours en cours.

M. David Marchand souhaite savoir l'avancement du projet de déviation des routes.

M. Yves Schopfer confirme que la procédure est en consultation au Canton depuis juin 2025. Un département du Canton doit encore se positionner avant d'avoir un retour. Tant que la procédure n'est pas acceptée par le Canton, il n'est pas possible d'avancer.

Mme Anne-Catherine Sutermeister demande de nouvelles sur le projet de décharge de type A et B. M. C.-A. Gebhard précise qu'il a eu récemment un entretien avec l'entreprise Marti. Tout le trafic routier se fera sur Colombier/Echichens. Actuellement le projet est en préparation dans les services cantonaux. M. Le Syndic ajoute qu'à la suite de la séance du Conseil général de juin 2025, M. Olivier Pahud a été nommé Délégué du Conseil général pour ce projet et que Mme Rosalie Hoffmann et M. Luc Breton ont été nommés au Comité de pilotage. M. David Spycher et Yves Schopfer sont les représentants de la Municipalité pour ce projet. Pour l'instant, le projet suit son cours mais pour l'instant, aucune convocation de séance n'a eu lieu.

M. Olivier Pahud s'étonne que des véhicules non autorisés passent dans les chemins de Pierrafuz, des Essercles et de Saint-Saphorin. M. le Syndic confirme que l'Assistant de sécurité publique de Hautemorges qui intervient à raison de 2h par mois est passé à 10h par mois. Une opération coup de poing sera également organisée en collaboration avec la Gendarmerie.

Clôture :

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h30.

Claude-Alain Gebhard	Barbara Vanrietvelde
Président	Secrétaire